



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi - CAFOB -

B.P. 561 Bujumbura * Tél : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA PREPARATION ET L'ANIMATION D'UN ATELIER DE SENSIBILISATION A L'INTENTION DES ACTEURS CONCERNES SUR L'IMPORTANCE D'INTEGRER LE FONCTIONNEMENT DES GUICHETS FONCIERS COMMUNAUX DANS LES BUDGETS ANNUELS

0. Introduction : Présentation du CAFOB

Le Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi (CAFOB) est une Association sans but lucratif active dans la promotion et défense des droits de la femme burundaise depuis 1997.

Sa vision est un Burundi paisible et prospère qui respecte les droits de la personne humaine et où la femme a les mêmes chances que l'homme et décident ensemble pour le futur.

Sa mission consiste à renforcer les capacités opérationnelles des Associations et ONGs membres afin qu'elles soient des interlocutrices efficaces en matière de paix, de genre et de développement et toutes autres questions concernant la femme.

I. Contexte et justification

D'après Perspective Monde, le Burundi comptait en 2017 une population estimée à 10 864 245 d'habitants (avec une estimation de 11 453 375 d'habitants en 2019) qui était majoritairement rurale (87,33%) et dont 52,44% constituait la population active et vivant essentiellement de l'agriculture comme principale activité génératrice de revenus. La rareté des terres cultivables liées à la forte pression démographique entraînent une compétition pour accéder à ce facteur de production. Il en résulte le risque constant de conflits traduits par la multiplicité des litiges fonciers dans les tribunaux, les meurtres et assassinats, et la pauvreté des ménages dépourvus de terres. D'autre part, la non valorisation des terres est souvent traduite par le manque de certificat foncier, l'accès au crédit, la réticence des investisseurs quant à son acquisition légale, la perturbation de la paix et la sécurité. La terre est donc l'un des facteurs de conflits au Burundi. Par ailleurs, plus de trois quarts des litiges traités par les tribunaux résultent souvent de la mise en cause des transactions foncières. En 2008, le gouvernement burundais a déclaré que les conflits fonciers étaient une source d'insécurité. Cela n'aurait pas changé aujourd'hui.

La question relative à l'accès ou à l'utilisation des terres ainsi qu'à leur condition juridique, sont l'un des facteurs fondamentaux de l'équilibre économique, social et politique du Burundi. Or, d'après Alexis Nzohabonimana, Représentant l'ABELO, dans sa préface à l'étude qu'ils ont appelé « **Le guichet foncier, service viable de l'Administration Communale au Burundi ?** » mené par ABELO, plus de 90% des terres rurales jusqu'en 2014 n'étaient pas enregistrées dans les registres du Conservateur des Titres Fonciers. Même si des efforts spéciaux ont été fournis par le gouvernement du Burundi et ses partenaires, il n'y a pas beaucoup d'améliorations en ce domaine. L'enregistrement des propriétés serait un mode par excellence de prévention des conflits fonciers et de promotion de la paix sociale au Burundi.

017



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi - CAFOB -

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

Dans le cadre de la décentralisation des services en charge de l'enregistrement des terres, le code foncier prévoit la mise en place des services fonciers de proximité chargés de délivrer des certificats fonciers au niveau communal. En son article 389, la procédure d'établissement d'un certificat foncier ne peut être effectuée que par le Service foncier communal. L'établissement dudit Service est soumis aux dispositions légales et réglementaires applicables aux communes.

Dans certaines communes, ce service fonctionne grâce aux projets des Partenaires Techniques et Financiers. Dans d'autres communes, ce service ne fonctionne pas en raison du manque de frais pour l'entretenir dans son activité. Il est d'une importance capitale que les communes permettent à ce service de fonctionner de manière pérenne en l'incorporant dans leurs priorités budgétaires annuelles.

C'est dans cette perspective qu'Oxfam Novib avec ses partenaires locaux dont ADISCO, CAFOB, CAPAD et FOPABU, exécutent le projet «Voix des paysans-Phase 2 » dont l'objectif est d'augmenter la capacité des organisations de producteurs burundaises à formuler des propositions pertinentes en vue des politiques agricoles et foncières efficaces.

Ainsi, l'accès équitable aux engrais et à la terre constitue un préalable d'une agriculture de subsistance durable bénéficiant aux familles des petits producteurs.

Pour ce faire, **CAFOB désire recruter un consultant pour préparer et faciliter un atelier de sensibilisation des acteurs pertinents dans la perspective de les encourager à intégrer dans leurs budgets, le fonctionnement des guichets fonciers dans toutes les communes du Burundi.**

II. Objectif

Préparer et faciliter un atelier de sensibilisation avec les autorités nationales et provinciales pour les amener à intégrer dans leurs budgets le fonctionnement des guichets fonciers dans toutes les communes du Burundi.

III. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Un état des lieux des services fonciers communaux est exposé
- Les participants à l'atelier comprennent le fonctionnement des services fonciers communaux
- Les participants sont sensibilisés sur la nécessité des services fonciers communaux et leur fonctionnement
- Les participants sont sensibilisés sur la nécessité d'intégrer le fonctionnement des services fonciers communaux dans leurs budgets annuels.

IV. Tâches du consultant

Sous la supervision du CAFOB, le (la) prestataire sera particulièrement chargé(e) des tâches ci-après :

- Faire l'état des lieux des services fonciers communaux (document)



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi - CAFOB -

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

- Elaborer une méthodologie de la facilitation et l'organisation d'un atelier de sensibilisation à l'intention des acteurs concernés pour intégrer dans les budgets communaux le fonctionnement des guichets fonciers ;
- Conseiller sur les participants à inviter dans l'atelier ;
- Faciliter l'atelier de sensibilisation
- Collecter les recommandations de l'atelier et
- Produire un rapport de l'atelier sur papier et sur support électronique.

V. Profil du consultant

- Etre de nationalité burundaise.
- Avoir un diplôme universitaire de niveau licence en économie rurale, en agronomie, en droit, en sciences sociales, en développement communautaire ou dans un autre domaine similaire.
- Justifier d'une expérience pertinente dans le domaine foncier.
- Etre familier avec les textes juridiques burundais relatifs au droit foncier
- Avoir une bonne expérience en matière d'organisation d'ateliers de réflexion et une bonne maîtrise de techniques de collecte, de traitement de l'information et des données.
- Avoir une grande maîtrise du Français et du Kirundi. La connaissance de l'Anglais constituerait un avantage.

VI. Durée de la consultance

La durée de la Consultance est de 10 jours à compter à partir de la signature du contrat. Un calendrier détaillé de la consultance sera élaboré conjointement par l'équipe du CAFOB et le consultant.

VII. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature constitués par une Offre financière et une méthodologie détaillée pour démontrer la compréhension du mandat et les compétences y relatives seront déposés sous plis fermés à l'adresse de Madame la Représentante Légale de CAFOB et doivent parvenir au bureau du CAFOB au plus tard mardi le 02 Mai à 15H.

Ces termes de référence sont à consulter à l'affichage des bureaux de CAFOB et sur le site web du CAFOB ; www.cafobburundi.org. Ils peuvent aussi être retirés pendant les heures de service au siège de CAFOB sis à Bujumbura (8h00 à 16h00), Avenue de la Mission, n°33.

Fait à Bujumbura, le 25 Avril 2019

Madame Espérance NIJEMBAZI

Représentante Légale du CAFOB